

TUTORIEL

EFFECTUER LA DEMANDE D'ACTIVITÉ PARTIELLE

Première étape : Création du compte

> Cliquez sur « créer mon espace »

MA PF	
Pour accéde	à vos services en ligne, vous devez d'abord crée
espace pour	l'entreprise que vous représentez. Pour cela,
munissez-vo	is au préalable de votre SIRET avant de commen
procedure.	CRÉER MON ESPACE

> Cette fenêtre s'affiche, complétez puis cliquez sur « valider »



Attention il faut que vos SIRET/ADRESSES MAILS ET NUMEROS DE TELEPHONE soient valides.

	Veuillez indiquer votre numéro de Siret
Veuillez sai compte :	isir le numéro de Siret de l'établissement pour lequel vous demandez une création d
	N° de Siret* : 53761367100016 ×
Contrôle de	e sécurité :
	Recopier le code ci-contre* : UZDIA uzpr9mja
☑ J'accepte	les conditions générales d'utilisation *
VALIDER	ANNULE

> Cette fenêtre s'affiche, complétez puis cliquez sur « envoyer » :

	CRÉATION	DE COMPTE D'AC	CCÈS À L'EXTRA	NET ACTIV	/ITÉ PA	RTIELLE			
Vos informations ont été rense	ignées, vous pouvez les modifier si	besoin.							
Information établissement									
Dénomination de l'établisseme	LORGEC					N° de Siret :	537613671	00016	
Numéro de voie :	9	Extention de voie :			~	Type de voie :	Rue	~	
Libellé de la voie* :	PIERRE SIMON DE LAI	PLACE							
Complément d'adresse :									
Code postal* :	57070	/ille* :	METZ		~	Téléphone fixe* :	03 87 66 77	7 33	
Courriel établissement* :	rh@lorgec.fr					Fax :			
Confirmer courriel établisseme	rh@lorgec.fr								
Compte utilisateur à créer									
Nom* :	CASINI	Prénom* :	Clio			Téléphone* :		03 87 66 77 33	
Courriel* :	c.casini@lorgec.fr								
Confirmer courriel* :	c.casini@lorgec.fr								

Le message suivant apparaît :



COMPTE TENU DE LA DEMANDE NATIONALE LES CODES PEUVENT METTRE PLUS DE 7 JOURS A ARRIVER !



Si vous avez plusieurs sociétés et que vous êtes le seul interlocuteur, un autre message apparaitra pour vous dire que votre nom d'utilisateur dispose déjà d'un établissement, et qu'ils vont procéder au rattachement de celui que vous venez de créer. De ce fait, vous ne recevrez pas de nouveaux codes d'activation. Vous utiliserez ceux que vous avez pour vous connecter et toutes vos sociétés seront sur le même compte.

Deuxième étape : Réception des codes de connexion



Attention bien conserver ces mails et les transférer au collaborateur social chargé de votre dossier.

Vous recevez vos codes et identifiants de connexion (cf message ci-dessous) :

De : <<u>noreply@asp-public.fr</u>>
Date : mardi 24 mars 2020 à 11:23
À : <<u>c.casini@lorgec.fr</u>>
Objet : Identifiant de connexion à l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

Bonjour Clio CASINI Voici votre identifiant de connexion : clio.casini

ATTENTION, si votre demande concerne Activité Partielle, vous ne pourrez vous connecter, que lorsque vous aurez reçu un mail vous informant de la création de votre habilitation.

Cet e-mail a été généré automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

De : noreply@asp-public.fr [mailto:noreply@asp-public.fr]
Envoyé : samedi 21 mars 2020 10:20
À : c.casini@lorgec.fr
Objet : Mot de passe de connexion à l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

Bonjour,

Voici votre nouveau mot de passe de connexion : [v\$Hgj13g] Il doit être saisi sans les crochets []. Cordialement,

ATTENTION :

si votre demande concerne Activité Partielle, vous ne pourrez vous connecter que lorsque vous aurez reçu un mail vous informant de la création de votre habilitation.
IL EST IMPERATIF DE CONSERVER CET E-MAIL

Cet e-mail a été généré automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Troisième étape : Réception du mail d'habilitation

Vous recevrez le message ci-dessous :

Expéditeur: <u>noreply@asp-public.fr</u> Date: 23 mars 2020 à 22:52:01 UTC+1 Destinataire: <u>c.casini@lorgec.fr</u> Objet: Habilitation à l'activité partielle

Bonjour,

vous avez dernièrement reçu vos identifiants et mot de passe de connexion à l'application de gestion de l'Activité Partielle (<u>https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/</u>), ou vous disposez déjà d'un compte utilisateur sur un des extranets suivants (Service Civique, Sylaé, Entreprises Adaptées).

Nous vous informons que votre habilitation est activée et que vous pourrez vous connecter à compter du 21/03/2020 au 31/03/2021

Pour vous guider dans l'utilisation de l'application et répondre à vos interrogations, vous pouvez consulter les actualités et les aides en ligne en vous connectant sur le site Activité Partielle et en cliquant sur le bouton (ou module) "Besoin d'aide ?" à gauche de l'écran.

L'assistance téléphonique est à votre disposition de **08h00 à 18h00** au **0800.705.800** (n° Vert : services et appels gratuits).

Nous vous rappelons par ailleurs que dans le cadre de la crise liée au COVID-19, vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la mise en activité partielle de vos salariés pour déposer la demande d'autorisation de mise en activité partielle et, une fois l'autorisation donnée par la DIRECCTE, un délai d'un an à compter de la fin de la période de mise en activité partielle de vos salariés pour déposer vos demandes d'indemnisation. Cordialement, Cet e-mail a été généré automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Ce message peut contenir des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES destinees a l'usage exclusif du destinataire. Si vous le recevez par erreur, merci de bien vouloir nous en avertir immediatement par telephone ou messagerie, de le detruire et de n'en divulguer le contenu a personne.

This message may contain CONFIDENTIAL INFORMATION intended only for use by the addressee. If you have received it by mistake, thank you for notifying us immediately by telephone or by email, and please, delete it and do not deliver it to anyone else .

Quatrième étape : Saisie de la demande d'activité partielle

Une fois vos identifiants de connexion reçus ainsi que ce courrier d'habilitation reçu, connectezvous sur votre espace et démarrez la procédure :

Votre fiche établissement est incomplète l La création d'une demande d'autorisation préalable est imp	sible tant que votre fiche établissement n'est pas complète.
	Mes Etablissements
MOSELLE	
	Voir tous mes Etablissements

Pour pouvoir saisir une demande d'autorisation préalable, il faut que tous les renseignements de votre établissement soient complets. Pour se faire, cliquez sur l'onglet en haut à gauche

ÉTABLISSEMENTS - , puis sur « cliquer/modifier un établissement », renseignez tous les champs demandés qui comportent *.

N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées bancaires (RIB professionnel).

Une fois tous ces éléments complétés, cliquez sur « Enregistrer », en haut à gauche de votre page.

<u>Nb</u>: le champ OPCA/OPCO n'est pas obligatoire, cependant, si vous souhaitez le compléter, utilisez les bordereaux que votre collaborateur social vous a envoyé au mois de février.

Ce message apparait :

Fiche établissement

> Une fois l'établissement complété, cliquez sur « saisir une demande d'autorisation préalable » ;

Linut - Egula - Espaniti Refruitices Processs	,		Activité Partielle
f ÉTABLISSEMENTS - DEMANDES D'	UTORISATION PRÉALABLE + DÉCISIONS D'AUTORISATION - DEMANDES D'INDEM	NISATION - ACTUALITÉS	APART SA blanche.neige2 =
Rechercher un Saisir une der	e demande d'autorisation préalable ande d'autorisation préalable	Mes Etablissements	

> Il faut saisir les 5 étapes suivantes pour valider la demande d'autorisation préalable :

۱



Cliquez sur le bouton « établissement » puis complétez les éléments. À tous moments, vous pouvez choisir de finir de compléter votre DAP (Demande Activité Partielle) ultérieurement, il suffit de cliquer sur « Enregistrer » ;

			IDENTIFICATION DE LA DEMANDE D'A	AUTORISATION PRÉALABI	
232.etab	Numéro DAP* 08700930900		Statu PRO	it WISOIRE	
1. ÉTABLISSEMENT					
2. MOTIFS ET MESURES			INFORMATIONS SUR L'ÉT	ABLISSEMENT	
3. INFOS ACTIVITÉ PART.	Dénomination	ETABLISSEMENT232	N ^e Si	ret	39955972300016
4. ESPACE DOCUMENTAIRE	Représentant légal :	Monsieur etab 232	Form	ne juridique	BANQUES
	En qualité de	M. le président	Activ	rité.	ADMINISTRATION DE MARCHES FINANCIERS
	Adresse Chemin DES ECUREU	JILS	Télép	phone	05 55 55 55 55
ENREGISTRER	ZONE D'ACTIVITES LI 87170, ISLE	E MANS BP251	Téléc	copie	
TÉLÉCHARGER LA DEMANDE			Adre	sse électronique	etablissement232@netcourrier.com
HISTORIQUE					
SUPPRIMER					
			EFFECTIFS		

Renseignez les champs obligatoires, marqués d'un * puis cliquez sur « continuer » en bas de la page :

hamps obligatoires	CONTINUER	

Cliquez ensuite sur le bouton « motifs et mesures » puis renseignez les champs obligatoires, marqués d'un * :

Pour le cas du COVID-19 :

Vous devez déposer votre demande d'autorisation préalable en précisant le motif de « Autres circonstances exceptionnelles » puis, sous motif « coronavirus ». Il faut impérativement faire apparaître la mention au coronavirus pour faciliter la prise en charge. La notice insiste sur la motivation – la demande doit indiquer **précisément** les effets de l'épidémie de Covid19 sur l'activité de votre entreprise.

MOTIF DE RECOURS À LA MISE EN ACTIVITÉ PARTIELLE			
🔾 Conjoncture économique	O Sinistre ou intempéries de caractère exceptionnel		
O Difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie	O Transformation, restructuration ou modernisation des installations et des bâtiments		
⊖ Autres circonstances exceptionnelles. A préciser :			
Quels sont les circonstances et motifs de la mise en activité partielle de votre étab	lissement ?*		

Par exemple :

Quels sont les circonstances et motifs de la mise en activité partielle de votre établissement ?*

Baisse d'activité liée à l'épidémie : comme nous sommes une centrale d'achat, nous faisons face à une annulation des commandes de la part de tous nos clients, étant donné qu'ils ont dû fermer leurs commerces. Nous ne sommes donc plus en mesure d'assurer la continuité de nos services.



On vous recommande d'attendre la publication du Décret OFFICIEL avant de <u>valider</u> votre DAP. Vous pouvez donc préparer et sauvegarder votre demande avant de la transmettre à l'UD.

L'activité partielle est une mesure collective. Différents cas de figure peuvent se manifester dans le cadre de l'épidémie, en fonction desquels le périmètre des salariés pouvant être placés en activité partielle devra être ajusté.

Exemple	Commentaires
Fermeture administrative d'un établissement	
Interdiction de manifestations publiques à la suite d'une décision administrative	
Absence (massive) de salariés indispensables à l'activité de l'entreprise	Si les salariés indispensables à la continuité de l'entreprise sont contaminés par le coronavirus/en quarantaine rendant ainsi impossible la continuité de l'activité, les autres salariés peuvent être placés en activité partielle.
Interruption temporaire des activités non essentielles	Si les pouvoirs publics décident de limiter les déplacements pour ne pas aggraver l'épidémie, les salariés peuvent être placés en activité partielle.
Suspension des transports en commun par décision administrative	Tous les salariés ne pouvant pas se rendre sur le lieu de travail du fait de l'absence de transport en commun peuvent être placés en activité partielle.
Baisse d'activité liée à l'épidémie	Les difficultés d'approvisionnement, la dégradation de services sensibles, l'annulation de commandes sont autant de motifs permettant de recourir au dispositif d'activité partielle.



<u>Autre précision intéressante</u> : la durée prévisible de votre demande. Si vous n'avez pas de visibilité sur la durée de la période d'activité partielle, il est conseillé de faire une demande jusqu'au 30 juin 2020 – si vous reprenez votre activité entre temps un simple courrier d'information à la Direccte suffira pour mettre fin au dispositif.

> Cochez ensuite les cases concernées pour votre établissement :

	DESCRIPTION DE LA SOUS-ACTIVITÉ	3
Il s'agit d'une * :		
🔿 Réduction d'activité 오	● Suspension d'activité ●	
Cette réduction ou suspension d'activité concerne* :		
O La totalité de l'établissement	Une partie de l'établissement	
[•] champs obligatoires	CONTIN	IUER

La page « Infos activités partielles » s'affiche, complétez par rapport aux données de votre établissement, par exemple :

	DESCRIPTION DE VOTRE DEMANDE D	ACTIVITÉ PARTIELLE	
Période prévisionnelle de l'activité partielle :	Date de début* 16/03/2020	Date de fin* 30/06/2020	
Effectif concerné par l'activité partielle dans l'établissen Nombre total d'heures demandées pour la période prév	nent en Personnes Physiques * : isionnelle d'activité partielle * :	8 9 3500 9	
	AVIS DU CSE		
Avis émis par le comité social et économique*			
O Favorable	O Défavorable		Sans objet
Date de	l'avis du CSE :		
	ENGAGEMENTS		
L'établissement a-t-il, préalablement à cette demande, au cours des 36 derniers mois précédant la date de dép	déjà placé ses salariés en activité partielle ôt de la demande d'autorisation préalable ? • O Oui	Non	
n cas de non-respect de l'engagement (ou des enga	gements) souscrit(s) par l'établissement, l	administration peut procéder au reco	uvrement de tout ou partie des
mmes versées pour tout ou partie de la période co champs obligatoires	uverte par l'autorisation (article R.5122-1) du code du travail).	CONTINUER

Cliquez sur « continuer ». La_page s'affiche « Espace documentaire s'affiche » et ce message apparait, cliquez sur « Continuer » : Demande d'autorisation préalable



	IDENTIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE
Numéro DAP* 05725630100	Statut PROVISOIRE
	LISTE DES DOCUMENTS
Aucun document.	
Dans un objectif d'amélioration des performar pièces pourront être déposées ultérieurement	DÉPÔT DE DOCUMENT ree de l'extranet, l'accès à l'espace documentaire est temporairement suspendu. Les entreprises peuvent continuer à mener leurs opérations et les , notamment l'avis du CSE pour lequel elles disposent d'un délais de 2 mois concernant les demandes liées à la crise du COVID-19.
Titre * : Document à déposer * : Nature du fichier * :	Parcourtr Aucun fichier sélectionné. Avis du CE V Ajouter ce document
	CONTINUER

> La page « Récapitulatif apparait », cochez les deux cases en bas de la page:

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE		
Numéro DAP	Statut PROVISOIRE	
Dénomination	N° Siret	
Période prévisionnelle de l'activité partielle : Du 16/03/2020 au 30/06/2020		
Motif de recours à la mise en activité partielle Autres circonstances exceptionnelles. A préciser :	Mesures mises en oeuvre pour limiter le recours à l'activité partielle	
Effectif concerné par l'activité partielle dans l'établissement en Personnes Physiques* 8		
Nombre total d'heures demandées pour la période prévisionnelle d'activité partielle* 3 500,00		
La présente demande doit être obligatoirement préalable à la mise en activité partielle exceptionnelles où l'employeur dispose d'un délai de 30 jours pour adresser sa demande L'employeur reconnaît avoir pris connaissance des <u>dispositions</u>	e des salariés sauf dans le cas de suspension d'activité pour sinistre ou intempéries . INDICATIONS POUR FINALISER LA DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE*	
	ENVOYER À L'UD	

> Ces messages apparaissent, cliquez sur « Valider les indications » :

Informations complémentaires			
	Avant toute mise en activité partielle		
 Si votre entreprise compre de l'établissement. La copie de l'extrait de pr 	end plus de 11 salariés, le comité social et économique doit avoir été préalablement consulté sur la mise en activité partielle ocès verbal mentionnant l'avis du comité social et économique sur votre projet de mise en activité partielle sera transmis		
par l'employeur avec cette 2. En cas d'accord d'entrepri	e demande. se sur l'activité partielle, ce document sera transmis par l'employeur avec cette demande.		
Nota : Les entreprises dépo établissement.	urvues de représentants du personnel veilleront à informer leurs salariés du projet de mise en activité partielle de leur		
	Autres pièces à joindre au dossier		
Tout document permetta afin de faciliter l'analyse p	Autres pièces à joindre au dossier Int d'attester de la nature et de l'ampleur des difficultés de l'entreprise pourra être communiqué à l'appui de cette demande ar la DIRECCTE de l'éligibilité de l'entreprise à l'activité partielle.		
 Tout document permetta afin de faciliter l'analyse p Si la DIRECCTE juge le do dossier. 	Autres pièces à joindre au dossier Int d'attester de la nature et de l'ampleur des difficultés de l'entreprise pourra être communiqué à l'appui de cette demande lar la DIRECCTE de l'éligibilité de l'entreprise à l'activité partielle. ssier insuffisamment renseigné, elle pourra invalider la demande pour permettre à l'établissement de compléter le		
 Tout document permetta afin de faciliter l'analyse p Si la DIRECCTE juge le do dossier. Pour rappel : Le nombre d'heu 1000 heures maximum par an 	Autres pièces à joindre au dossier Int d'attester de la nature et de l'ampleur des difficultés de l'entreprise pourra être communiqué à l'appui de cette demande lar la DIRECCTE de l'éligibilité de l'entreprise à l'activité partielle. ssier insuffisamment renseigné, elle pourra invalider la demande pour permettre à l'établissement de compléter le rres indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année civile au titre de la réduction ou de la suspension d'activité est de n par salarié sauf en cas de modernisation des installations et des bâtiments de l'entreprise où il est de 100 heures maximum.		

Si vous n'avez pas de représentants du personnel, n'oubliez pas d'informer vos salariés de la mise en activité partielle. Nous vous joignons également un modèle de courrier à leur adresser à la suite de ce tutoriel.

> Cliquez sur « Accepter les dispositions » :

Dispositions particulières		
La DIRECCTE dispose d'un délai de 15 jours calendaires, à compter de la réception de cette demande, pour vous notifier Vous recevrez un accusé de réception précisant la date limite du délai d'instruction.	sa décision d'autorisation ou de refus.	
Passé ce délai de 15 jours et <u>sans réponse de l'administration</u> à votre demande, l'autorisation vous sera <u>implicitement</u> salariés en activité partielle.	accordée : vous pourrez placer alors vos	
A défaut d'autorisation explicite ou implicite, l'employeur est tenu de maintenir intégralement les salaires et d'assurer le cotisations salariales et patronales dues.	e réglement de l'ensemble des	
Accepter les dispositions	Refuser les dispositions	

> Cliquez ensuite sur « Envoyer à l'UD », ce message apparait :

ion	
ous certain(e) de vouloir e	nvoyer la demande
risation préalable à l'UD ?	Aucune modification
ure ne sera possible, si ce	n'est en contactant votre
OUI	NON

Cliquez sur « Oui ».

Ce message apparait :



Le statut de votre DAP passera donc « EN ATTENTE D'INSTRUCTION UD » :

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE		
Numéro DAP*	Statut EN ATTENTE D'INSTRUCTION UD	

Vous allez recevoir ce mail :

De : notifications-ap@asp-public.fr [mailto:notifications-ap@asp-public.fr]
Envoyé : mardi 24 mars 2020 12:02
À : Clio CASINI
Objet : Activité Partielle - Notification d'instruction d'une demande d'autorisation préalable au titre de l'activité partielle

Bonjour,

Nous vous informons que l'instruction de votre demande d'autorisation préalable n°

La décision qui sera rendue, consécutivement à l'instruction de votre demande d'autorisation préalable, vous sera notifiée par nos services dans un délai de deux jours à compter de la date de réception de votre dossier si celui-ci est réputé complet.

Passé ce délai de 2 jours et sans réponse de l'administration à votre demande, l'autorisation vous sera implicitement accordée : Vous pourrez alors placer vos salariés en activité partielle. Cordialement,

NE PAS REPONDRE A CE COURRIEL



Pour l'établissement des fiches de paie, il sera impératif de transmettre les dates des jours et des heures non travaillés correspondant à l'activité partielle. Il doit impérativement y avoir une correspondance entre les heures mises sur les fiches de paie et les déclarations à faire par la suite sur le site de l'activité partielle (Cf demandes d'indemnisation qui seront faites sur le site).

Modèle de courrier à adresser à vos salariés pour la mise en place de l'activité partielle

NOM DU CLIENT ADRESSE ADRESSE

SIRET

VILLE, le

Objet : Placement en position d'activité partielle

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente de votre placement en position d'activité partielle en application des dispositions des articles L.5122-1 à L.522-5 et R.5122-1 à R.5122-26 du Code du travail.

En effet, en raison de circonstances de caractère exceptionnel liées à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19), nous sommes contraints de procéder à la fermeture temporaire de l'établissement au sein duquel vous exercez vos fonctions.

Le placement en activité partielle a pris effet en date du, conformément aux dispositions de l'article R.5122-3 du Code du travail, avec une date de fin non déterminée. Cette mesure provisoire est liée à la conjoncture et susceptible de révision.

En conséquence, votre contrat de travail est suspendu temporairement le temps de cette période de crise sanitaire, durant laquelle vous recevrez une indemnité pour les heures chômées égales à 70% de votre rémunération brute.

Pour votre information, cette mesure devra faire l'objet d'une décision de confirmation rétroactive par l'autorité administrative. Nous vous tiendrons naturellement informé par tous moyens des suites de cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

NOM DU SIGNATAIRE